BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 674

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

507 925 832 RCS Lyon.
RRH SOFTWARE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1249560.00 EUR.
Adresse : 5 a, Rue Claude Chappe, Parc d'Affaires de Crécy, 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Par acte sous seing privé en date du 18 février 2020 à SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR, les sociétés " rRH SOFTWARE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.249.560 € dont le siège social est sis 5 A Rue Claude Chappe 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 507 925 832 ; Et " IBIZA SOFTWARE Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 9.802.761 € dont le siège social est sis 5 A Rue Claude Chappe 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 443 516 877 ; Ont établi un traité de fusion, aux termes duquel rRH SOFTWARE faisait apport, à titre de fusion simplifiée à IBIZA SOFTWARE sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de rRH SOFTWARE devant être dévolue à IBIZA SOFTWARE dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. Cette fusion est réalisée sous le régime simplifiée des fusions entre sociétés-sœurs tel qu'issu de l'article 32 de la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, et prendra effet, sans besoin d'approbation par les assemblées générales des parties à la fusion, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis suivant dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de Lyon en date du 20 février 2020. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion prendra effet rétroactivement au 1er juillet 2019, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par rRH SOFTWARE depuis le 1er juillet 2019 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge d'IBIZA SOFTWARE et considérées comme accomplies par IBIZA SOFTWARE depuis le 1er juillet 2019. Les éléments d'actif et de passif de rRH SOFTWARE ont été évalués à leur valeur comptable, l'actif pour un montant de 567.852 € et le passif pour un montant de 2.633.712 €, portant inscription du montant d'actif net négatif apporté à l'actif du bilan d'IBIZA SOFTWARE au compte de mali de fusion. Aucune émission d'actions nouvelles ni prime de fusion n'en résultera. Aucune modification statutaire n'en résultera. Les créanciers dont la créance est antérieure au présent avis de fusion

pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus à l'article L 236-14 du Code de commerce. RCS LYON POUR AVIS..

